

Financement municipal de la Police

Par **Riton**, le 11/01/2008 à 14:09

Bonjour,

Je me pose quelques questions quant à la légalité d'un projet municipal.

Une commune a-t-elle le droit d'acheter du matériel de surveillance et d'enquête, en l'occurrence des jumelles et caméras infrarouges, afin d'en doter le Commissariat de Police Nationale installé sur son territoire ?

Les municipalités mettent couramment à disposition des locaux, voire du mobilier, mais là, j'ai quand même de gros doutes

Merci d'éclairer ma lanterne !

Par **Camille**, le 11/01/2008 à 15:11

Bonjour,

C'est une bonne question, mais à partir du moment où elle peut mettre des locaux et du mobilier à la disposition de la police, on voit mal pourquoi elle ne pourrait pas mettre également à sa disposition le matériel dont elle a besoin pour bosser.

A moins de préférer voir les policiers se tourner les pouces, confortablement installés dans le mobilier et les locaux obligeamment mis à leur disposition.

Cela dit, normalement, la Police nationale dépend du ministère de l'intérieur mais, selon moi, locaux et mobilier inclus.